

Intervention Biocides

* * *

Mardi 4 juillet 2017



Certibiocide :

Information des centres de formation aux Certiphyto et Certibiocide

Thomas Blaton

Direction générale de la prévention des risques
Service des risques sanitaires liés à l'environnement, des déchets et des pollutions diffuses
Sous-direction santé-environnement, produits chimiques, agriculture
Bureau des produits chimiques



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Le « certibiocide » : pour qui et quels produits

Certificat individuel obligatoire pour les **utilisateurs/acheteurs/vendeurs** de **certain produits biocides exclusivement destinés aux pros.**

Objectif général : former les personnes concernées par ces produits pour en promouvoir une utilisation raisonnée et durable.

Type de Produits (TP)	Précision / usage lorsque le type de produit est partiellement concerné
Groupe 1 : Désinfectants	
TP 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux	Désinfection des eaux usées ou des eaux de piscines publiques ou privées
	Désinfection des eaux minérales naturelles à usage de soins thermaux
	Désinfections diverses (aquariums, réseaux de radiateurs, linge, bassins, sanitaires, toilettes publiques, déchets d'hôpitaux, sols, etc.)
	Désinfection des locaux et matériels utilisés pour la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères et des déchets d'origine animale ou végétale
TP 3 : Pour l'hygiène vétérinaire	Assainissement des logements d'animaux d'élevage, du matériel d'élevage et de transport
	Désinfection des locaux et matériels employés pour le logement et le transport des animaux contagieux
TP 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux	Assainissement des locaux et matériels utilisés pour la préparation et le transport de la nourriture des animaux d'élevage, ainsi que ceux utilisés pour la récolte, le transport, le stockage et la commercialisation de produits d'origine animale et végétale
	Désinfection des installations de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, des réseaux publics de son acheminement ainsi que des récipients et bouteilles d'eau minérale
Groupe 2 : Produits de protection	
TP 8 : Produits de protection du bois	
Groupe 3 : Produits de lutte contre les nuisibles	
TP 14 : Rodenticides	
TP 15 : Avicides	
TP 18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes	
TP 20 : Lutte contre d'autres vertébrés	



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Le « certibiocide » : informations

Obtenu en suivant une **formation de 3 jours** (ou une journée si certiphyto) dans un centre de formation habilité. **Valable 5 ans**.

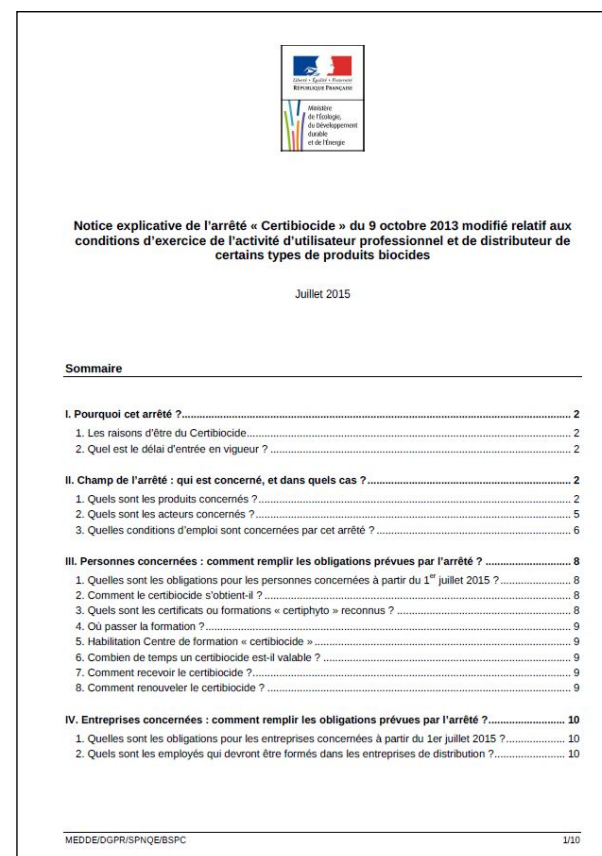
Des exemptions :

- pour les **produits « grand public »**
- pour les **sapeurs-pompiers**
- pour une **utilisation exclusive dans un processus de production/transformation** (agriculteurs...) car peu de risque d'exposition de population extérieure.

Encadré par **l'arrêté du 9 octobre 2013** modifié et entré en vigueur le 1er juillet 2015.

Infos et notice disponibles en ligne sur Simmbad.

Plus de 16 000 certibiocides déjà délivrés.



Le « certibiocide » : à noter

Article 4 de l'arrêté « certibiocide » (extraits):

Les formations sont réalisées dans un organisme de formation habilité et répertorié pour les [certiphytos].

Les organismes de formation habilités s'enregistrent par voie électronique auprès du ministère de l'environnement. Les organismes de formation habilités tiennent à jour les informations transmises.

Durée de validité du certibiocide :

- **5 ans** après une formation de 3 jours
- **Jusqu'à la fin de validité du certiphyto** (5 ans max) après une formation d'un jour

Renouvellement du certibiocide :

- **Dans les mêmes conditions que la première fois** (formation de 1 ou 3 jours)
- **Demande du nouveau certibiocide à faire sur Simmbad.**

Mais attention ! Simmbad ne sera disponible pour faire une nouvelle demande qu'à partir de la fin du certibiocide en cours



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Passerelles entre certibiocide et certiphyto

Certiphytos permettant d'obtenir le certibiocide via une formation courte :

V1	Utilisation en exploitation agricole		Utilisation en travaux et service		Distribution et vente des PP		Utilisation en collectivités territoriales		Conseil à l'utilisation des PP
	Opérateur	Décideur	Opérateur	Décideur	Produits professionnels	Produits grand public	Applicateur opérationnel	Applicateur	



Prévu par l'arrêté



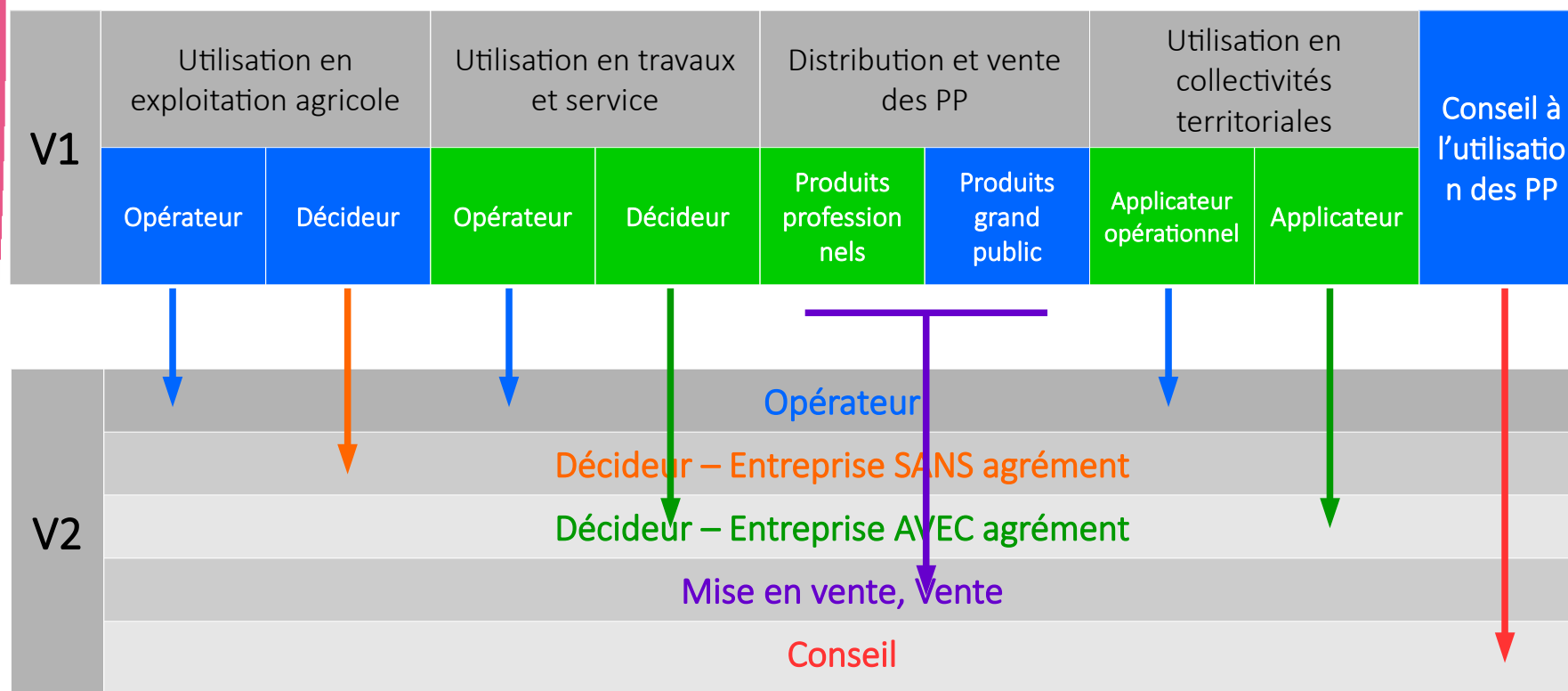
Par équivalence



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Passerelles entre certibiocide et certiphyto

Certiphytos permettant d'obtenir le certibiocide via une formation courte :



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE